

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AÉRONAUTIQUE DE LA VILLE D'ALBI POUR L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION DE CARBURANT AVIATION

Procédure prévue à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

- Dénomination de la collectivité : Mairie d'Albi

- Description des lots et attentes de la collectivité :

La ville d'Albi est propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome d'Albi-Le Sequestre.

Sur cet aérodrome, il existe une activité d'avitaillement des aéronefs.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à autoriser le bénéficiaire, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique à conclure pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} novembre 2026, à :

- occuper un terrain d'une surface de 600 m² environ décomposé en un terrain de 200 m² environ pour la réception et le stockage de carburants pour aéronefs et l'autre de 400 m² environ pour l'avitaillement des aéronefs.

- occuper des installations existantes présentes sur les terrains mentionnés ci-dessus, à savoir une cuve AVGAS de 20 m³ et ses accessoires ; une cuve JET A-1 de 40 m³ et ses accessoires, la tuyauterie de dépotage et d'aspiration ; le séparateur d'hydrocarbure ; le bac à sable l'armoire électrique et le dispositif anti-incendie.

Le bénéficiaire sera autorisé à établir ou maintenir sur les terrains mis à sa disposition les installations et matériels suivants : une cabine de distribution de 5 m³/h pour l'AVGAS 100 LL ; une cabine de distribution de 12 m³/h pour le JET A-1 ; une borne automate et ses périphériques ; le matériel publicitaire et le matériel informatique associés.

Le montant annuel de la redevance qui sera indexé sur l'indice du coût de la construction s'élève à 1 200 euros hors taxes auquel s'appliquera la TVA au taux en vigueur.

Tout candidat doit déposer son dossier, de préférence par mail adressé à leslie.langlois@aerodrome-albi.fr ou par courrier adressé à la Mairie d'Albi Service Aérodrome 16 rue de l'hôtel de Ville 81000 Albi indiquant sur l'enveloppe extérieure la mention « candidature pour l'AOT de l'aérodrome ».

Le pli électronique ou courrier contiendra une présentation détaillée du projet du candidat et des conditions d'occupation qu'il entend opérer.

La collectivité départagera les candidats au regard des projets proposés.

La collectivité adressera une convention type ainsi que les plans sur simple demande effectuée auprès au service aérodrome par mail : leslie.langlois@aerodrome-albi.fr

Tout renseignement peut être obtenu au 05 63 49 15 29

La date limite de remise des propositions pour l'occupation temporaire du domaine public aéronautique **est fixée au plus tard le 31 juillet 2026 à 12 h 00.**